



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2012

Soixante-septième session
Point 96, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 3 décembre 2012

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/67/411)]

67/72. Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement¹,

Convaincue que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Considérant que les allocutions et messages du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les discours prononcés par les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables à la Conférence du désarmement, constituent des témoignages de soutien, nuancés d'inquiétude, en faveur des travaux de la Conférence, ainsi que des appels à celle-ci pour qu'elle entame immédiatement des négociations en vue d'adopter un programme de travail équilibré et global qui permette de progresser vers la réalisation des objectifs de désarmement,

Considérant également qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes, et estimant que le climat international actuel devrait donner une impulsion supplémentaire à ces négociations,

Prenant note des débats qui ont suivi la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, tenue le 24 septembre 2010 à l'initiative du Secrétaire général,

Notant avec un regain d'inquiétude qu'en dépit des efforts faits par les États membres et les présidents successifs de la Conférence du désarmement lors de la session de 2012 pour qu'elle s'entende sur un programme de travail sur la base de propositions et de suggestions pertinentes, y compris le projet de décision révisé du 14 mars 2012 présenté pour adoption, la Conférence du désarmement n'a pas été en

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 27 (A/67/27).



mesure d'entamer des travaux de fond, notamment des négociations, comme l'avait envisagé l'Assemblée générale dans sa résolution 66/59 du 2 décembre 2011, ni de convenir d'un programme de travail,

Rappelant, à ce propos, que la Conférence du désarmement a un certain nombre de questions urgentes et importantes sur lesquelles négocier en vue d'atteindre les objectifs de désarmement,

Notant avec satisfaction qu'une majorité écrasante des États a demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder, sur la base d'un programme de travail équilibré et global,

Se félicitant de la coopération constante entre les États membres de la Conférence du désarmement et entre les six présidents successifs de la Conférence à sa session de 2012,

Prenant note avec satisfaction des importantes contributions qui ont été faites pendant la session de 2012 en vue de faciliter un débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour, et selon un calendrier d'activités établi sous la responsabilité des présidents de la Conférence, au sujet de la revitalisation des travaux de la Conférence, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur d'autres questions intéressant la situation actuelle sur le plan de la sécurité internationale,

Saluant la participation renouvelée de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement pendant sa session de 2012, conformément aux décisions prises par celle-ci,

Soulignant qu'il est impératif que la Conférence du désarmement commence ses travaux de fond au début de sa session de 2013,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement ;

2. *Se félicite* du ferme appui que les ministres des affaires étrangères et les autres hauts responsables ont témoigné à la Conférence du désarmement pendant sa session de 2012, tout en gardant à l'esprit la préoccupation que leur inspire l'impasse dans laquelle elle se trouve, et tient compte du fait qu'ils ont demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder ;

3. *Demande* à la Conférence du désarmement d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de dix ans en adoptant et en suivant un programme de travail équilibré et global à une date aussi rapprochée que possible pendant sa session de 2013, compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de travail qu'elle a prise le 29 mai 2009, ainsi que des propositions pertinentes anciennes, actuelles ou à venir ;

4. *Constate avec satisfaction* que la Conférence du désarmement a décidé de prier le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes qui ont été, sont ou seront présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra ;

5. *Prie* tous les États membres de la Conférence du désarmement de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs afin de les aider à faciliter le prompt commencement des travaux de fond, notamment des négociations, à la session de 2013 ;

6. *Estime* qu'il importe de poursuivre les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement ;

7. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire en sorte, en les renforçant au besoin, que la Conférence du désarmement dispose de tous les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires ;

8. *Prie* la Conférence du désarmement de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur ses travaux ;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

*48^e séance plénière
3 décembre 2012*